

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 58/81-07
Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Demande de participation départementale

La Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5è/07 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 500 € à la Ligue Motocycliste Régionale d'Alsace, pour l'organisation du congrès national annuel de la Fédération Française de Motocyclisme qui se tiendra du 1^{er} au 4 novembre 2007 à Horbourg-Wihr/Colmar, montant à prélever sur l'enveloppe 1 215, nature 6 574, fonction 021.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
.....voix contre
...abstentions

Frédéric WITTELI